



CROCHET DE SÉCURITÉ SH AGZ

**SELON EN 517 B:2006, TESTÉ POUR TOUTES LES DIRECTIONS
DE CONTRAINTES, SOUS-CONSTRUCTION INCLUE**

Encliquetage de l'échelle de couvreur

Encliquetage de planchers de travail

Assure la protection des personnes contre les chutes

Innovation née en Suisse et fabriquée à l'échelle national

Assistance dans la mise au point du concept de sécurité

AVANTAGES

NOTRE SYSTÈME – SANS AUCUN DOUTE!

Le crochet de sécurité SH AGZ satisfait ces trois propriétés: l'accrochage d'échelles de couvreur ou de planchers de travail et protection des personnes contre les chutes.

Il est fabriqué en acier galvanisé à chaud. Une boucle fermée a été intégrée à la base du crochet. Cette ouverture intérieure sert de point d'ancrage au niveau duquel l'utilisateur peut se prémunir contre les chutes avec son équipement de protection personnel (EPlaC). Afin de garantir la sécurité, le crochet de sécurité SH AGZ a été testé dans toutes les directions de contraintes. Vous pouvez évoluer librement sur le toit dans toutes les directions et même franchir le faîte.

Notre système comprend le procès-verbal de transfert pour le maître d'ouvrage, les consignes de sécurité, les instructions de montage pour tuile à coulisse double et tuile en plates (à simple ou pose double), ainsi que pour les toits en fibrociment et en ardoise, et les vis TBS à utiliser. Ces dernières sont indispensables pour le montage du crochet de sécurité SH AGZ et le panneau trois plis ou chanlatte.

Afin de compléter le système, vous bénéficiez de notre assistance au montage et dans la mise au point du concept de sécurité.

Vos avantages:

- Encliquetage d'échelles de couvreur
- Encliquetage de planchers de travail
- Assure la protection des personnes contre les chutes dans toutes les directions et par-dessus le faîte
- Innovation née en Suisse
- Fabriqué dans la région
- Formation au montage
- Assistance dans la mise au point du concept de sécurité
- Le crochet de sécurité SH AGZ ne nécessite aucune maintenance
- Ossature porteuse définie
- Instructions de montage claires pour tuile à emboîtements et tuile en plate (à simple ou pose double), tuiles à emboîtements, ainsi que pour les toits en fibrociment et en ardoise
- Les vis sont comprises dans le volume de livraison et dans le prix
- Disponible dans toutes les couleurs RAL

Nous restons volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire.

PREScriptions de Sécurité relatives au CROCHET de Sécurité SH AGZ

Selon EN 517 B:2006, testé pour toutes les directions de contraintes sous-construction inclue.

Pendant le montage des crochets de sécurité SH AGZ, les directives selon la Loi fédérale sur l'assurance accidents (LAA), l'Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) et l'Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) doivent être observées.

Usage prévu

Le crochet de sécurité SH AGZ pour toiture sert à accrocher les échelles de couvreur ou planchers de travail et à assurer la protection des personnes contre les chutes. Le montage du crochet de sécurité SH AGZ pour toiture est réalisé sur des supports appropriés et suffisamment solides. Il convient ici de respecter les instructions de montage séparées.

Le crochet de sécurité SH AGZ pour toiture fabriqué en acier galvanisé à chaud est constitué d'une tôle pliée. La longueur du crochet de sécurité SH AGZ pour toiture est de 420 mm, avec une ouverture de 116 mm et une hauteur de 120 mm. La base du crochet présente une boucle fermée avec une ouverture intérieure de Ø 35 mm. Cette ouverture sert de point d'ancrage au niveau duquel l'utilisateur peut se prémunir contre les chutes avec son équipement de protection personnel.

Le montage est réalisé avec au moins trois vis TBS (Ø 8 x 80 mm). Les perçages du support de base sont destinés à accueillir ces éléments de fixation. Le crochet de sécurité SH AGZ pour toiture peut être sollicité dans toutes les directions.



Consignes de sécurité

- La consommation d'alcool, la prise de médicaments, les étourdissements ou le vertige peuvent nuire à la sécurité de l'utilisateur en temps normal et en cas d'urgence. Par conséquent, les personnes dont l'état de santé correspond à la description ci-dessus ne doivent pas pénétrer les zones à risque de chute.
- Le crochet de sécurité SH AGZ pour toiture doit être utilisé uniquement par des personnes ayant bénéficié d'une formation, averties pour une utilisation en toute sécurité et possédant les connaissances correspondantes.
- Un plan des mesures de sauvetage indispensables doit être présent et tenir compte de tous les cas d'urgence pouvant survenir au travail.
- Aucune modification ou extension du crochet de sécurité SH AGZ pour toiture ne peut être réalisée sans l'approbation écrite préalable du fabricant, et toutes les remises en état doivent être exécutées uniquement en conformité avec les mesures indiquées par le fabricant.
- Le crochet de sécurité SH AGZ pour toiture peut être utilisé uniquement dans les conditions d'utilisation définies et pour l'usage prévu.
- Avant l'utilisation, l'utilisateur doit procéder à une vérification du crochet de sécurité SH AGZ pour toiture afin de s'assurer qu'il est utilisable et fonctionne correctement.
- Pour des raisons de sécurité, le crochet de sécurité SH AGZ pour toiture doit être immédiatement retiré de la circulation
 - 1. s'il existe des doutes quant à une utilisation sûre ou
 - 2. si le crochet de sécurité SH AGZ pour toiture a été sollicité par une chute. Celui-ci peut être de nouveau utilisé seulement après l'approbation écrite d'une personne qualifiée.
- Seul un harnais antichute selon EN 361 peut être utilisé comme harnais dans un dispositif de retenue selon EN 363.
- Il est essentiel, pour la sécurité des dispositifs de retenue, d'assurer avant chaque intervention l'espace libre indispensable sous l'utilisateur, de manière à empêcher en cas de chute tout impact sur le sol ou un autre obstacle.

PREScriptions DE SÉCURITÉ

- Il convient d'éviter impérativement et de prévenir par des mesures de sécurité correspondantes les menaces que constituent, par exemple, les températures extrêmes, la sollicitation des dispositifs d'attache par des arêtes vives, l'apparition de mou, l'action des produits chimiques, les influences électriques, les coupures, l'abrasion, les variations climatiques et les mouvements de balancier en chute.
- Le crochet de sécurité SH AGZ pour toiture doit être sécurisé pendant le transport de manière à exclure tout endommagement ou danger pour les personnes.
- Si le crochet de sécurité SH AGZ pour toiture est vendu dans un autre pays, le revendeur doit mettre à disposition dans la langue du pays d'utilisation les instructions concernant l'usage, la réfection, les contrôles réguliers et la remise en état.

Maintenance

- Le crochet de sécurité SH AGZ pour toiture ne nécessite aucune maintenance. Si aucun vice n'est détecté dans le cadre du contrôle visuel avant chaque utilisation ou dans le cadre du contrôle annuel, le crochet pour toiture est alors utilisable sans aucune restriction. Par ailleurs, il faut impérativement tenir compte de l'état de l'ossature porteuse, sachant que le bois pourri, par exemple, n'est pas en mesure de retenir une chute. Le contre-lattage existant doit être dimensionné selon la norme SIA 232/1 et fixé selon SIA 261 pour pouvoir supporter les charges.
- Le crochet de sécurité SH AGZ pour toiture doit être régulièrement nettoyé à l'eau pour en retirer les saletés. Le nettoyage doit se faire sans agent agressif.

Contrôle régulier

- La sécurité et l'intégrité du crochet de sécurité SH AGZ pour toiture doivent être soumises à un contrôle régulier. Ce contrôle doit être réalisé au moins tous les 12 mois. Suivant la fréquence d'utilisation et les conditions atmosphériques rencontrées, l'intervalle entre les contrôles devra être réduit.
- Les contrôles réguliers doivent être réalisés uniquement par une personne qualifiée et dans le strict respect des instructions du fabricant.
- La lisibilité du marquage de produit doit être vérifiée à chaque contrôle du crochet de sécurité SH AGZ pour toiture.

Réfection

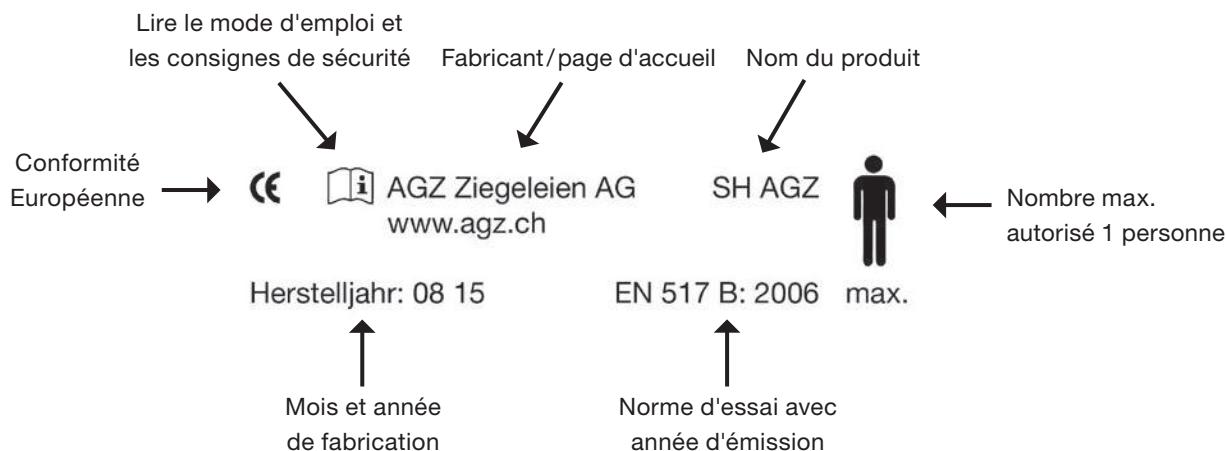
Les réfections peuvent être effectuées uniquement par les personnes autorisées par le fabricant ou le fabricant lui-même.

Documentation

Une documentation doit être tenue conformément aux instructions de montage séparées pour chaque crochet de sécurité SH AGZ pour toiture. Cette documentation comporte toutes les données pertinentes permettant de travailler en toute sécurité avec le crochet de sécurité SH AGZ pour toiture. La documentation doit être à la disposition de l'utilisateur.

Marquage

Le marquage du crochet de sécurité SH AGZ pour toiture se présente comme suit:



Lieu de l'essai: DEKRA EXAM GmbH, Dinnendahlstrasse 9, DE-44809 Bochum, C€ O158

SCHÉMA DU CONTRÔLE ANNUEL

Contrôle de lignes de vie existantes (AE)

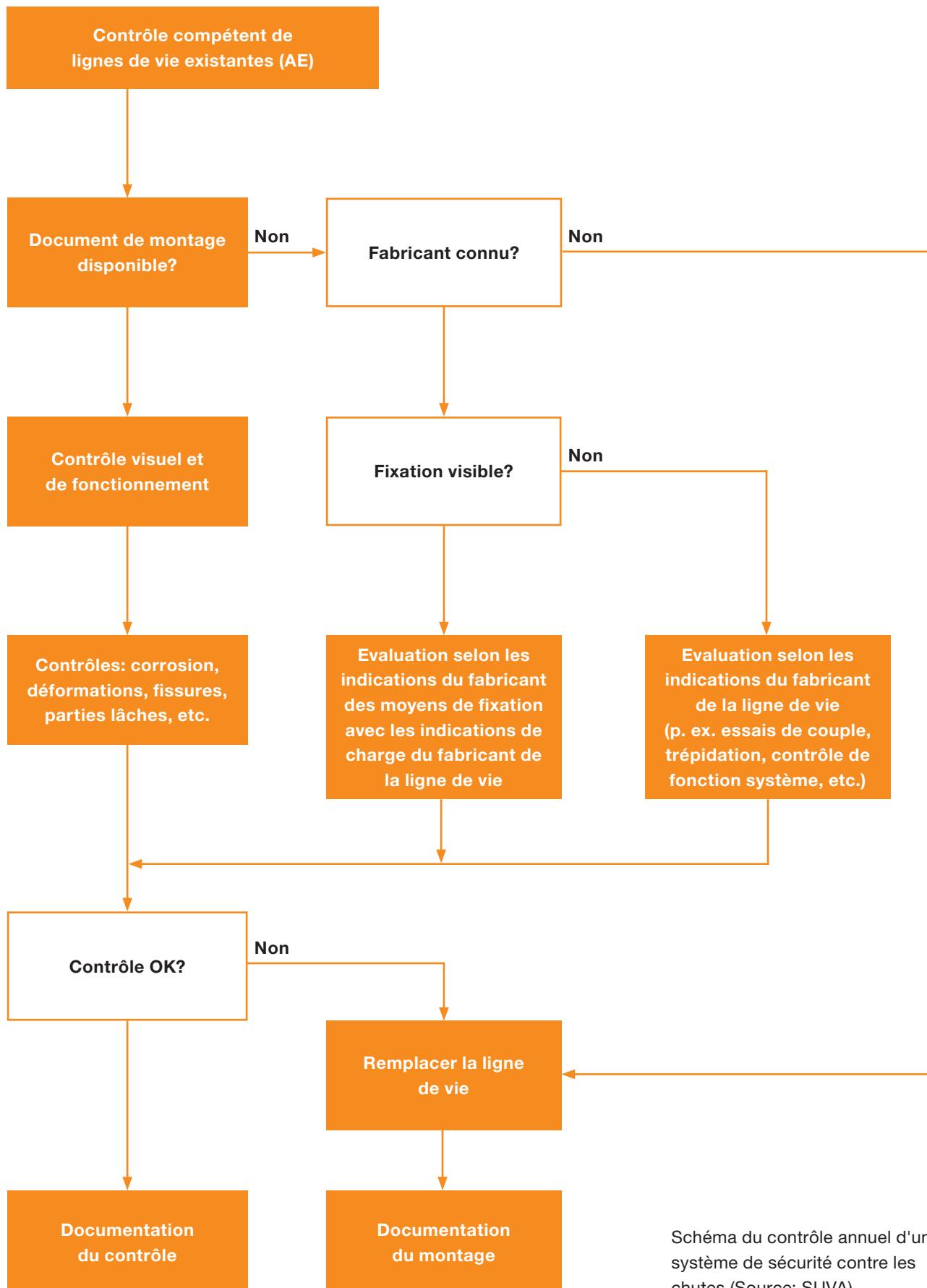


Schéma du contrôle annuel d'un système de sécurité contre les chutes (Source: SUVA).

SÉCURITÉS ANTICHUTE SUR LES TOITS INCLINÉS

Droit

■ Responsabilité (de l'usine) du propriétaire / maître d'ouvrage

- En cas d'accident, le propriétaire peut en être rendu responsable si le dommage causé par l'accident peut être attribué à une fabrication ou à une installation incorrecte ou à un entretien défectueux (p. ex. du toit en tant que tel ou des lignes de vie).
- Le propriétaire ne doit pas être convaincu de préméditation ou d'imprudence, un défaut objectivement identifiable suffit (responsabilité causale).
- De plus, le propriétaire peut aussi être déclaré responsable pénalement (p. ex. de meurtre ou de blessure par négligence) ou selon les normes de la responsabilité civile et s'il a négligé son devoir de diligence (p. ex. l'absence de contrôles de sécurité).

■ Devoirs et responsabilité des particuliers (famille, collègues)

- Les particuliers qui utilisent un dispositif de sécurité doivent avoir suivi une formation de base (EPI contre les chutes), afin de permettre un encordement et un contrôle de l'installation.
- En cas d'un accident, l'assurance peut éventuellement refuser des prestations ou introduire un recours contre des personnes qui ont utilisé un dispositif de sécurité sans formation initiale pour raison de négligence grave si des tiers sont touchés.

■ Devoirs et responsabilité de l'architecte / chef de chantier

- En cas de travaux défectueux dont il est responsable, l'architecte doit réparation au mandant. Cela s'applique en particulier en cas de violation de son devoir de diligence et de fidélité, lors d'une coordination ou surveillance défaillante, une justification insuffisante des dépenses ainsi que lors de l'inobservation de délais impératifs convenus.
- Les dispositifs de sécurité telles que les points d'ancrage pour la protection antichute, les garde-corps, les dispositifs d'accès à la toiture etc. doivent être conçus dans le respect des données locales, des dispositions relatives aux travaux du bâtiment et des prescriptions locales afin de permettre un entretien sans risque du système d'étanchéité.

■ Devoirs et responsabilité du chef de chantier / entrepreneur

- L'entrepreneur et la direction des travaux doivent garantir la sécurité des ouvriers du bâtiment. C'est déjà valable pendant l'étude de projet (planification des mesures de sécurité), ensuite lors de la définition du déroulement des travaux et finalement lors de leur exécution. Avec le soutien de la direction des travaux, l'entrepreneur prend les mesures de protection nécessaires pour la prévention des accidents et de la santé.
- En cas d'accident, l'entrepreneur ou l'employeur ainsi que le chef de chantier peuvent être exposés à des conséquences pénales en responsabilité civile.

■ Autres devoirs de l'entrepreneur

- Les ouvriers doivent pouvoir se protéger avec des points d'ancrage homologués. Pour des travaux de montage de points d'ancrage ou de systèmes à câble, le personnel peut se protéger avec des dispositifs temporaires. Le montage doit être planifié et être documenté envers le maître d'ouvrage. Les ouvriers compétents doivent être assurés contre la chute par des EPI conformes.

Règles de la sécurité au travail

- Des mesures contre les chutes sont légalement prescrites (OTConst, art. 28, 29, 32) pour les travaux sur les toits, à partir d'une hauteur de chute de 3 m.
- Pour l'entretien et le contrôle sur les toits inclinés, des travaux de courte durée (jusqu'à 2 jours/personne) peuvent être exécutés avec une protection individuelle (EPI contre les chutes) (l'OTConst art. 32).
- La protection individuelle est toujours possible pour des travaux de courte durée comme les contrôles et l'entretien.
- Pour des travaux avec encordement, les collaborateurs doivent être équipés d'une l'EPI contre les chutes conforme et être formés pour son utilisation (OPA art. 5, 8 et 32a), soit au moins 1 jour de formation initiale.
- Le propriétaire / maître d'ouvrage / planificateur aussi a l'obligation d'assurer la maintenance et l'entretien (norme SIA 232 et CO art. 58).
- La preuve de la capacité de portance doit être apportée avant le montage direct sur des toits en tôle, des profilés en tôle, etc.

RÈGLES DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Equipement nécessaire



- Casque avec jugulaire (EN 397 et EN 12492)
- Baudrier de sécurité EN 361
- Antichute à rappel, testé risques de coupure autorisé pour utilisation horizontal (p. ex. câble Ø 5 mm) EN 360, longueur: > _____
- Corde avec longe et absorbeur d'énergie EN 354, EN 355, longueur: > _____



- Câble avec dispositif de sécurité mobile EN 1891 types A et EN 353 2, longueur: > _____
- Système de corde à lancer / fronde (p. ex. Big Shot)
- Connecteur en Y avec absorbeur d'énergie EN 354, EN 355, longueur: > _____
- Ligne de vie temporaire EN 795
- Sac/système de survie EN 341: _____
- Mousqueton en acier EN 362: _____ pces

Planification

■ Planification d'exécution de la sécurité contre les chutes

- Convention d'utilisation (propriétaire/maître d'ouvrage, concepteur)
- Convention d'entretien (entrepreneur)
- Concept d'entretien, concept de sécurité contre les chutes (planificateur)

- Exécutions/instructions (entrepreneur → maître d'ouvrage)
- Instructions d'utilisation (entrepreneur → maître d'ouvrage)

- Jeu de documentation complet pour le propriétaire/maître d'ouvrage (entrepreneur → maître d'ouvrage)

La base pour la planification d'un système de sécurité contre les chutes est la convention d'utilisation avec le maître d'ouvrage ou propriétaire (catégories d'utilisation A, B, C).

Equipement minimal des toits inclinés en dispositifs de protection contre les chutes

Le danger d'une chute à travers le toit plat est à examiner séparément et indépendamment de cette matrice.

Les mesures selon les art. 33–36 de l'OTConst sont à prendre en considération.

Intensité d'utilisation/ de maintenance (catégorie d'utilisation)	A Intervalle de maintenance faible env. une fois/année	B Intervalle de maintenance moyen une à deux fois/année	C Intervalle de maintenance élevé
Groupe de personnes	■ Toits inclinés sans installations techniques	■ Installations techniques	■ Travail sans ligne de vie ■ Protection collective
Personnes ayant suivi une formation EPI contre les chutes ^{1, 2)*}	Classe d'équipement 1/2 1 ■ Observer l'espace de chute ■ Durée des travaux max. 2 jours/personne	Classe d'équipement 1/2 2 ■ Système de retenue ■ Durée des travaux max. 2 jours/personne	Classe d'équipement 3 ■ Par. Protection de pont couvreur ■ Echafaudage, rambarde ■ Durée des travaux > 2 jours/pers./EPI contre chutes non admis

Seules des personnes formées doivent accéder au toit pour des travaux de maintenance.

Lors de la planification de la classe d'équipement sur un toit incliné, les points suivants sont à prendre en considération:

- Si seulement certaines zones d'un toit sont pourvues d'installations techniques, la surface de toit peut être divisée en différentes classes d'équipement.

■ L'intervalle de maintenance (faible, moyen, élevé) doit être connu ou défini.

¹⁾ Le travail isolé n'est pas autorisé.

²⁾ Les travaux avec EPI contre les chutes ne doivent être faits que par un personnel dûment formé selon OFA art. 5 et 8. (formation de base orientée sur la pratique, durée min. 1 jour).

Tableau: Equipement minimal des toits inclinés en dispositifs de protection contre les chutes

RÈGLES DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Notions

■ Dangers de chute

Chute du bord du toit, chute par des ouvertures de toit, des surfaces résistant à la rupture, p. ex. des éléments transparents, des panneaux en fibrociment, etc.

■ Point d'ancrage

Un point d'ancrage est un point de fixation sûr et prévu pour la fixation d'EPI contre les chutes. Il doit correspondre de manière prouvée qu'il répond aux exigences EN 795 ou EN 517 et il est fixé de manière temporaire ou définitive.

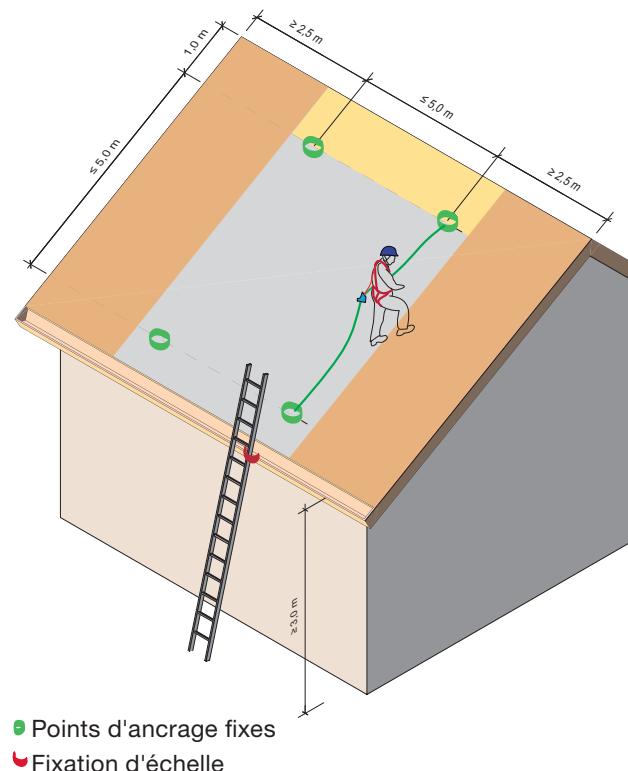
Avec un système à corde ou à rail, des points d'ancrage intermédiaires surpassables sont recommandés, pour éviter de devoir constamment changer de point d'ancrage.

■ Différenciation

Il faut fondamentalement n'utiliser que des produits testés EN 795 (ou EN 517 type B). Ces points d'ancrage sont admis pour les usagers dans toutes les directions. Des produits testés EN 517 type A ne doivent être utilisés que dans une direction (traction dans la ligne de chute).

■ Système de retenue

L'EPI contre les chutes est fixé à un système de points d'ancrage ou à un élément de construction qui satisfait aux exigences. L'usager est ainsi retenu en cas de chute et les forces (forces de retenue) sont limitées. Cependant, le danger de blessure ne peut pas être exclu.



Zones de danger avec inclinaison de toit $< 40^\circ$ (la représentation est une recommandation); le premier point d'ancrage doit être accessible depuis une échelle. Zone de danger particulier = surface rouge.

s'il vous plaît noter le **factsheet**

■ Résistant à la rupture

Ce sont des surfaces qui ne risquent pas de céder ou de casser lorsqu'on marche dessus, ou qui évitent une chute à travers le toit grâce à des mesures techniques comme la pose d'une grille ou de verre incassable.

■ Zones de danger

Des mesures contre la chute doivent être prises à partir d'une hauteur de chute de ≥ 3 m à la gouttière ou au pignon. Les zones de danger particulier sont celles qui se trouvent à moins de 2,0 m d'une arête de toit où on risque une chute vers l'extérieur, ou une chute à travers le toit avec les ouvertures de toit et éléments d'éclairage.

■ Protection collective

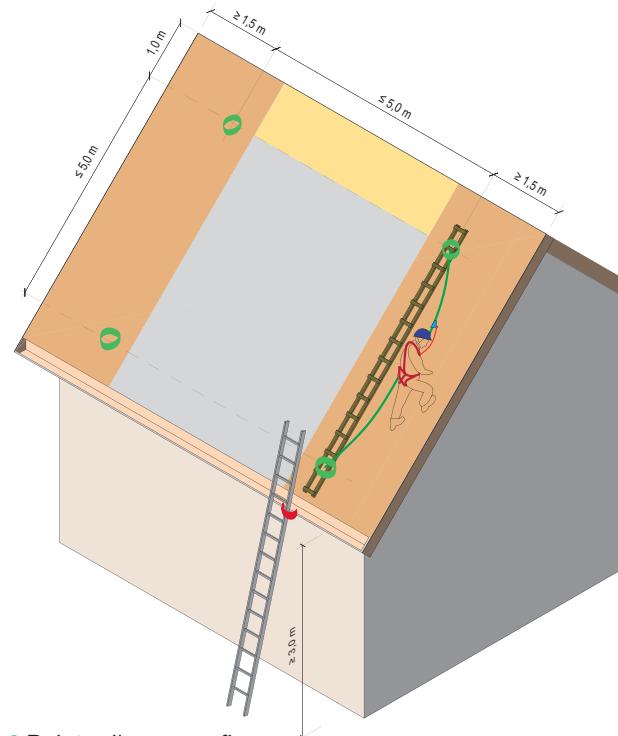
Il s'agit d'une mesure technique, qui protège les personnes indépendamment de leur équipement et de leur comportement (p. ex. rambarde, protection latérale, échafaudage, filet de retenue, grille antichute).

■ EPI contre les chutes

Equipement de protection individuelle contre la chute se composant de: casque avec jugulaire, baudrier de sécurité, absorbeur d'énergie, connecteur au dispositif d'ancrage.

■ Système de retenue

EPI contre les chutes qui retient l'usager d'une chute pardessus le bord du toit.



● Points d'ancrage fixes

● Fixation d'échelle

Zones de danger avec inclinaison de toit $\geq 40^\circ$ (la représentation est une recommandation); avec une inclinaison entre 40° et 60° , on doit de plus utiliser des échelles de toit. Avec des pentes de plus de 60° il faut utiliser des platesformes de travail ou autres (échafaudage). Zone de danger particulier = surface rouge.

s'il vous plaît noter le **factsheet**

INSTRUCTIONS DE MONTAGE

INSTRUCTIONS DE MONTAGE DU CROCHET DE SÉCURITÉ SH AGZ POUR TUILE À EMBOÎTEMENT

Il convient de vérifier la capacité de charge de la toiture avant l'encastrement du crochet de sécurité SH AGZ.

Le crochet de sécurité SH AGZ pour toiture sert à accrocher les échelles de couvreur ou de planchers de travail et à assurer la protection des personnes contre les chutes.

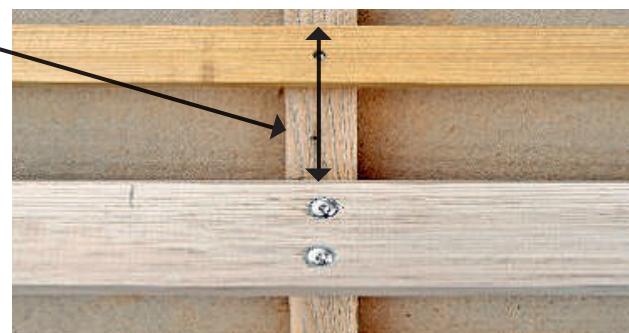
Les vis nécessaires au montage du crochet de sécurité SH AGZ sont **fournies** (9 vis TBS 8x80 mm + 1 vis 8x100 mm). Une chanlatte conique d'au moins 30 – 45/120 mm est également requise.



Important: La distance entre la bordure supérieure de la latte et la bordure supérieure de la chanlatte est de 12 – 6 cm.

La chanlatte conique est fixée sur au moins trois contre-lattes/chevrons et deux espaces entre chevrons. Deux vis TBS 8x80 mm sont nécessaires par contre-lattage ou chevron.

Important: En cas de pénétration des vis dans la sous-toiture, celle-ci doit être étanche conformément à la norme SIA 232/1 (chiffre 2.2.10.3).



Chanlatte pour la fixation

Important: Le contre-lattage existant doit être dimensionné selon la norme SIA 232/1 et fixé selon SIA 261 pour pouvoir supporter les charges.

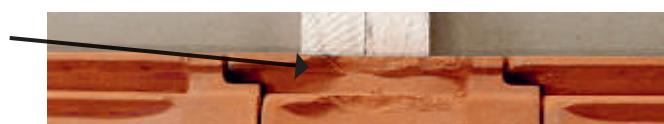
La chanlatte conique doit dépasser latéralement le contre-lattage d'au moins 10 cm. La chanlatte conique est vissée au centre du contre-lattage avec respectivement deux vis TBS 8x80 mm.



Une vis TBS est placée en diagonale par le bas dans la face frontale de la chanlatte conique, à l'endroit où est monté le crochet de sécurité SH AGZ.



Le taillage au niveau de la tuile inférieure pour accrocher le crochet de sécurité SH AGZ. Le crochet de sécurité SH AGZ ne doit pas toucher la tuile.

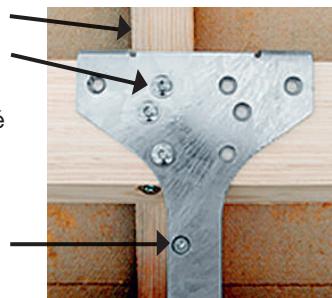


INSTRUCTIONS DE MONTAGE

Important: Le contre-lattage existant doit être fixé selon la norme 261. Le trou de vis supérieur doit être exact sur le centre-lattage.

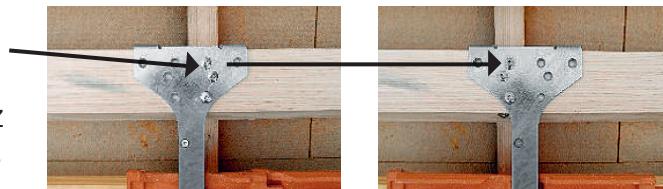
Le crochet de sécurité SH AGZ peut désormais être fixé dans le contre-lattage à travers la chanlate conique avec au moins trois vis TBS.

Une vis supplémentaire 8x100 mm (fournie) doit être vissée dans l'unique trou inférieur. Une distance est créée entre la tuile et le crochet de sécurité SH AGZ. Elle est d'env. 5 – 10 mm.



Important: Le crochet de sécurité SH AGZ ne doit pas toucher la tuile. Le trou de vis supérieur doit être exact sur le centre-lattage.

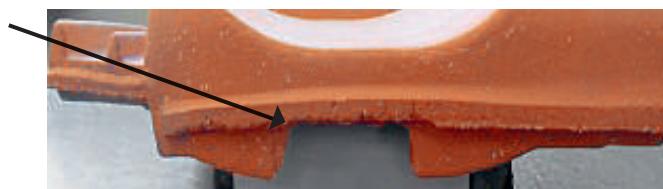
En fonction de la situation, le crochet de sécurité SH AGZ peut être monté à gauche ou à droite du contre-lattage.



L'utilisation de la chanlate conique garantit l'espace entre la tuile et le crochet de sécurité SH AGZ.



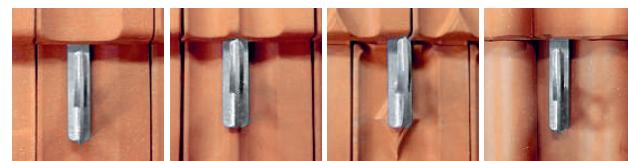
Taillage de la tuile supérieure.



Le taillage de la face inférieure de la tuile permet un passage optimal du crochet de sécurité SH AGZ.



Le crochet de sécurité SH AGZ ne doit pas nécessairement être au centre de la tuile.



Le crochet de sécurité SH AGZ est testé selon EN 517 Modèle B: le crochet de sécurité SH AGZ peut être utilisé dans toutes les directions de contraintes, c'est-à-dire sur le toit en pente non seulement tourné vers le chéneau, mais aussi vers le débord et le faîte, ou par-dessus le faîte. Il est possible de cette manière d'évoluer librement sur le toit dans toutes les directions ou encore de franchir le faîte.

INSTRUCTIONS DE MONTAGE

INSTRUCTIONS DE MONTAGE DU CROCHET DE SÉCURITÉ SH AGZ POUR TUILE PLATE EN POSE SIMPLE OU DOUBLE

Il convient de vérifier la capacité de charge de la toiture avant l'encastrement du crochet de sécurité SH AGZ.

Le crochet de sécurité SH AGZ pour toiture sert à accrocher les échelles de couvreur ou planchers de travail et à assurer la protection des personnes contre les chutes.

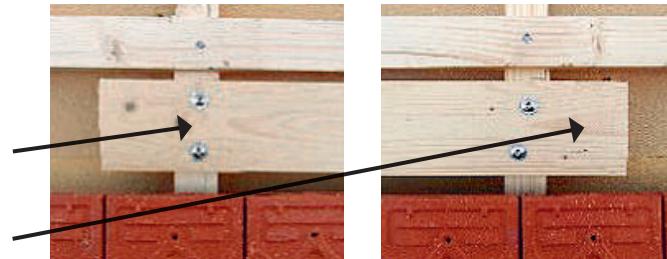
Les vis nécessaires au montage du crochet de sécurité SH AGZ sont **fournies** (9 vis TBS 8x80 mm). Un panneau trois plis d'au moins 27/100 mm est également requis.

Important: Le contre-lattage existant doit être dimensionné selon la norme SIA 232/1 et fixé selon SIA 261 pour pouvoir supporter les charges.



Montage avec pose simple

Pour une tuile plate en pose simple, un panneau trois plis d'au moins 27/100 mm est fixé sur au moins 3 contre-lattes/2 espaces entre chevrons. Le panneau trois plis est respectivement fixé au centre avec deux vis TBS 8x80 mm par contre-lattes ou chevron. Le panneau trois plis doit dépasser latéralement le contre-lattage d'au moins 10 cm.

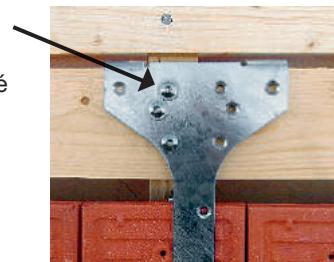


Important: La distance entre la bordure supérieure de la latte et la bordure supérieure du panneau trois plis est de 7 cm.



Important: Le trou de vis supérieur doit être exact sur le centre-lattage.

Le crochet de sécurité SH AGZ peut désormais être fixé dans le contre-lattage à travers les panneaux à trois couches avec au moins trois vis TBS 8x80 mm.



INSTRUCTIONS DE MONTAGE

Montage avec pose double

Pour une tuile en plate en pose double, la latte est remplacée par un panneau trois plis d'au moins 27/100 mm sur au moins 3 contre-lattes/espaces entre chevrons. Le panneau trois plis est respectivement fixé avec deux vis TBS 8x80 mm par contre-lattes ou chevron.



Important: La latte est coupée jusqu'à la bordure extérieure du contre-lattage. Par ailleurs, un morceau de lattage est cloué latéralement dans la contre-latte à env. 20 cm.



Important: Le trou de vis supérieur doit être exact sur le centre-lattage. En cas de pénétration des vis dans la sous-toiture, celle-ci doit être étanche conformément à la norme SIA 232/1 (chiffre 2.2.10.3).

Le crochet de sécurité SH AGZ peut désormais être fixé dans le contre-lattage à travers les panneaux trois plis avec au moins trois vis TBS 8x80 mm.



Couverture simple

Le crochet de sécurité SH AGZ peut alors être couvert avec des tuiles plates, sans taillage. La même chose vaut lorsque le crochet de sécurité SH AGZ repose sur la jointure. Là encore, il peut être couvert sans taillage.



Couverture double

Le crochet de sécurité SH AGZ peut alors être couvert avec des tuiles plates, sans taillage. La même chose vaut lorsque le crochet de sécurité SH AGZ repose sur la jointure. Là encore, il peut être couvert sans taillage. Du fait de l'absence de taillage, les tuiles peuvent se relever très légèrement.



Après cette opération, le couvreur peut poursuivre son travail.



Le crochet de sécurité SH AGZ est testé selon EN 517 Modèle B: le crochet de sécurité SH AGZ peut être utilisé dans toutes les directions de contraintes, c'est-à-dire sur le toit en pente non seulement tourné vers le chéneau, mais aussi vers le débord et le faîte, ou par-dessus le faîte. Il est possible de cette manière d'évoluer librement sur le toit dans toutes les directions ou encore de franchir le faîte.

DOCUMENTATION

PROCÈS-VERBAL DE TRANSFERT

Le concept d'entretien/de maintenance est défini par l'entrepreneur chargé des travaux.

- En cas de sollicitation suite à une chute ou si des doutes persistent, le point de crochet de sécurité SH AGZ doit être immédiatement retiré de la circulation. Cela vaut également en cas d'endommagement de l'ossature porteuse.
- Le document doit être rempli par une personne qualifiée et être conservé avec la base de planification dans un endroit sûr (par exemple gérance d'immeuble/maître d'ouvrage/architecte).

Indications du fabricant	Modèle	Crochet de sécurité SH AGZ
Entreprise: AGZ Tuilleries SA	Norme:	SN EN 517 B:2006
Rue: Tuillerie	Année de fabrication:
NPA/Localité: CH-6142 Gettnau	Date d'achat:

Objet		
Maître d'ouvrage:	Nº d'ordre:
Rue:	Type de bâtiment:
NPA/Localité:	Forme de toit:

Entreprise chargée des travaux		
Entrepreneur:	
Rue:	Personne qualifiée: (Prénom/Nom)
NPA/Localité:	Signature:
Date:	Annexes: (photos) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Quantité SH AGZ:

- Le crochet de sécurité SH AGZ a été monté en bonne et due forme dans le respect de nos instructions de montage
- Nous confirmons par la présente que le(s) crochet(s) de sécurité SH AGZ a/ont été vérifié(s) dans les règles
- Contrôle du point d'ancrage et de l'ossature porteuse par une personne qualifiée
- Photographies du montage et des moyens de fixation
- Croquis avec dimensions des crochet de sécurité SH AGZ/du concept de sécurité
- Remise de la documentation au maître d'ouvrage/au propriétaire/à l'architecte.

Remarques:

.....

.....

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE

Vérification crochet de sécurité SH AGZ: Contrôle visuel

Ossature porteuse: Bois, serrer les vis, remplacer en cas de besoin

Date	Vices constatés		Description des vices / mesures immédiates	Personne qualifiée Prénom Nom	Prochain contrôle
	oui	non			

Croquis de planification/plan de la toiture



TOUT FEU TOUT FLAMME POUR
LES PRODUITS EN TERRE CUITE



Nous vous apportons conseil et soutien en mettant nos connaissances techniques à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter.